

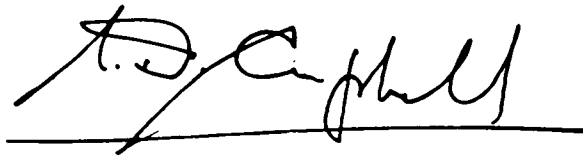
METHODES D'ESSAI - SECURITE DES VEHICULES AUTOMOBILES

CHAPITRE 2

ARTICLE 207 - ANCRAGE DES SIEGES

1. INTRODUCTION

L'article 2 et les figures 1 à 5 du présent chapitre définissent les méthodes d'essai visées à l'article 207 de l'annexe D au Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles, méthodes que j'approuve pour établir la conformité avec les exigences de l'article 207 de l'annexe D.



Gordon D. Campbell

Pour le ministre des Transports
Ottawa

2. METHODES D'ESSAI

2.1 Appliquer les forces dont il est question dans les dispositions 207(1)(a)(i)(A) et 207(1)(a)(i)(B) de l'article 207 de la façon suivante:

2.1.1. Si le dossier et la banquette du siège sont assujettis au véhicule à l'aide des mêmes attaches, fixer une entretoise de chaque côté du siège entre un point situé du côté extérieur du châssis de siège, dans le plan horizontal passant par le centre de gravité de ce siège, et un point du châssis situé aussi loin que possible vers l'avant des ancrages de siège. Placer une traverse rigide entre les extrémités supérieures des deux entretoises, en avant du châssis de dossier du siège pour les charges agissant vers l'arrière et en arrière du châssis de dossier du siège pour les charges agissant vers l'avant. Appliquer la force dont il est question en 207(1)(a)(i)(A) ou 207(1)(a)(i)(B), horizontalement contre la traverse rigide, comme le montre la figure 1.

207-1

Approuvé: 7 dec. 1973

METHODES D'ESSAI - SECURITE DES VEHICULES AUTOMOBILES

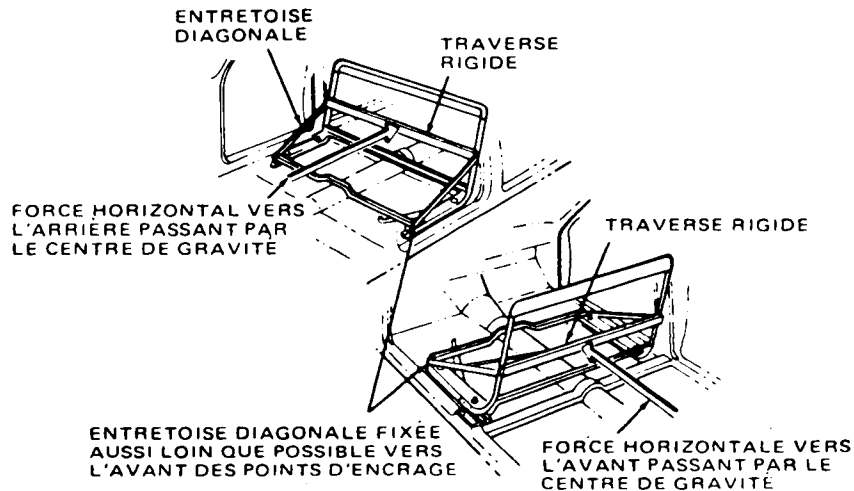


FIGURE 1

2.1.2

Si le dossier de siège et la banquette de siège sont assujettis au véhicule par des attaches différentes, fixer à chacune des deux éléments un montage capable de leur transmettre une force. Appliquer horizontalement une force égale à 20 fois le poids du dossier de siège et passant par le centre de gravité de celui-ci comme le montre la figure 2, et appliquer horizontalement une force égale à 20 fois le poids de la banquette de siège et passant par le centre de gravité de celle-ci, comme le montre la figure 3.

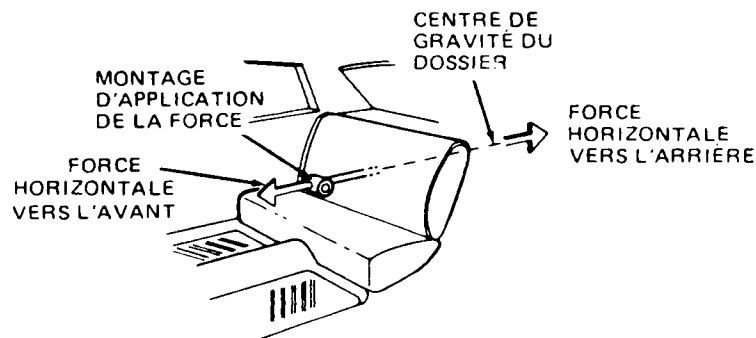


FIGURE 2

207-2

Approuvé: 7 dec. 1973

METHODES D'ESSAI - SECURITE DES VEHICULES AUTOMOBILES

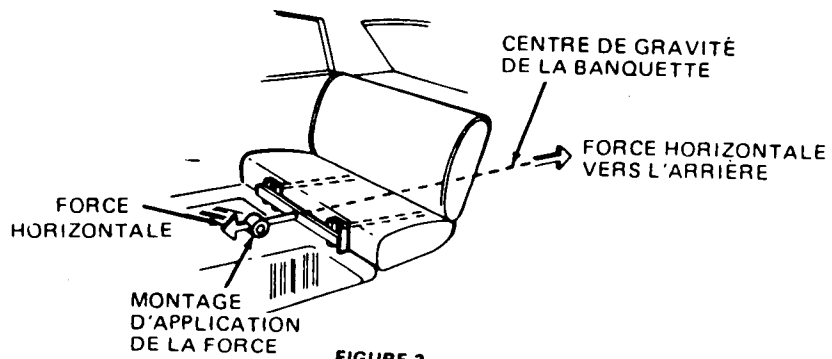


FIGURE 3

2.2 Déterminer le moment dont il est question au sous-alinéa 207(1) (b) (i) comme l'indique la figure 4.

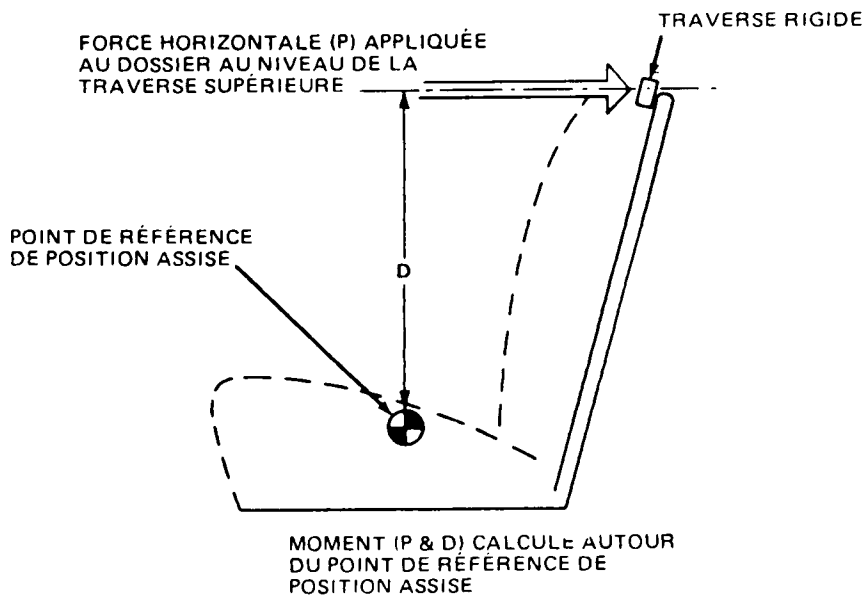


FIGURE 4

METHODES D'ESSAI - SECURITE DES VEHICULES AUTOMOBILES

- 2.3 Appliquer les forces dont il est question dans les alinéas 207(5) (a) et (b) à un siège basculant ou pliant comme le montre la figure 1 et à un siège à dossier basculant ou pliant comme le montre la figure 5.

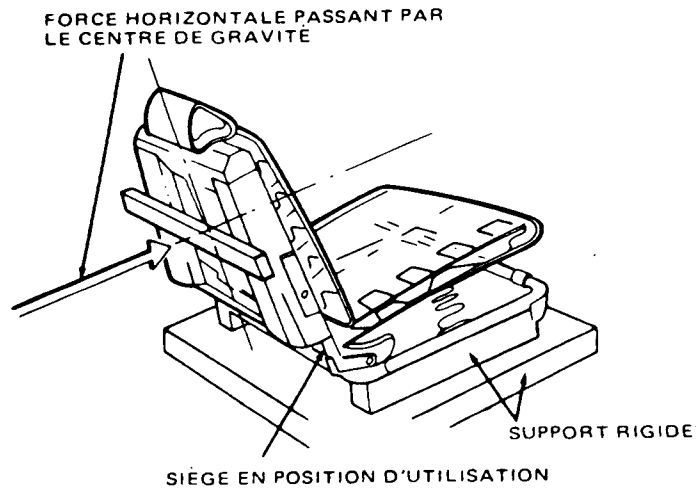


FIGURE 5

- 2.4 Déterminer l'emplacement du centre de gravité d'un siège ou d'un élément de siège avec tous les coussins et le garnissage en place et l'appuie-tête en position d'extension complète.

207-4

Approuvé: 7 dec. 1973